# Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 26 Mars – 20H00

**<u>Secrétaire de séance</u> : Annie BUREAU-VIEILLE**

**Ouverture de la séance à : 20h00**

**<u>Présents</u>** : Hervé ROBINEAU, Patrick MANDIN, Annie GABORIAU, Jean-Michel LUMEAU, Gilles CALLEAU, Jean-Pierre DROILLARD, Nicole LOIZEAU, Chantal ALBERT, Sonia CHENU, Yves AMIOT, François ALBERT, Sébastien CHARBONNEAU, Maryse MARIONNEAU, Jean-Claude BILLAUD, Sabine LOIZEAU, Patricia COUSINEAU, Frédéric TANG, Yannick BLANCHARD, Annie BUREAU-VIEILLE, Marc WOHLFHART, Sylviane ISS CARCAUD.

**<u>Absent ayant donné pouvoir</u>** : Françoise BARON à Chantal ALBERT, Sophie SIONNEAU à Hervé ROBINEAU.
**<u>Assistait également</u> :** Mélina LE DEAN, Directrice Générale des Services

---

**<u>19H30-20H : PRESENTATION DU PROJET DE MICRO-CRECHE PAR L'A.D.M.R</u>**

**<u>APPROBATION DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018</u>**

- ⇨ Le procès-verbal de la réunion du 26 Février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1°) <u>PETITE ENFANCE : AVIS SUR LE PROJET DE MICRO-CRECHE</u>**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de micro-crèche envisagé sur la commune par l'ADMR. Monsieur le Maire évoque un terrain potentiel pour répondre aux besoins du projet. Nicole LOIZEAU propose qu'une rencontre avec les assistantes maternelles soit envisagée pour échanger sur ce projet. Après un avis favorable, Annie GABORIAU, adjointe se charge de l'organisation de cette réunion.

- ⇨ Après avoir pris connaissance du projet de micro-crèche présenté par l'ADMR, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet et autorise le maire à poursuivre les démarches notamment pour l'accompagnement de l'ADMR dans la recherche du foncier.

**20h05 : Arrivée de François ALBERT.**

**<u>2°) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION AVEC LA CAF SUR LE DISPOSITIF AVEL POUR LES VACANCES D'ETE</u>**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la CAF met en place un nouveau dispositif d'aide AVEL (Aide aux vacances enfants Locales) pour les séjours d'enfants organisés dans le département de la Vendée comprenant un hébergement.
Annie GABORIAU, adjointe précise que ce dispositif permet une prise en charge partielle du coût du séjour par enfant pour les revenus les plus faibles (quotient familial inférieur à 700 €) et dans la limité d'un prix de journée plafond par enfant de 65 €. Elle précise également que ce dispositif pourrait s'appliquer dans le cadre des inscriptions pour les camps d'été proposés par le service enfance jeunesse et concerne potentiellement 25 familles. Elle indique qu'une information spécifique sera transmise aux familles concernées le cas échéant.

- ⇨ Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le dispositif de la CAF et autorise le maire à signer la convention correspondante.

## 3°) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : VOTE DES TARIFS CAMPS ET ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2018

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le programme des vacances estivales a été arrêté.
Annie GABORIAU, adjointe indique que la majorité des séjours se déroulent sur le camping de la Vallée de Poupet. Elle précise que les inscriptions sont à retourner auprès du service enfance jeunesse avant le 30 avril 2018 et qu'un acompte est demandé afin de valider les inscriptions.

Les tarifs* correspondants aux séjours sont donc proposés comme suit :

- **pour les séjours courts qui seront organisés au cours de l'été 2018 dans le cadre de l'accueil de de loisirs :**

| AGE | LIEU : VALLEE DE POUPET | DATES | TARIFS PLEINS* | | DONT ACOMPTES |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | EQUITATION | MULTISPORTS | |
| à partir de la MS | Camp Rikikis 2 jours | du 18 au 19/07 : 1 nuit | 71,60 € | / | 30,00 € |
| à partir de la GS | Camp Rikikis 3 jours | du 24 au 26/07 : 2 nuits | 119,70 € | / | 40,00 € |
| à partir du CP | Camp Futés 3 jours | du 23 au 25/07 : 2 nuits | 119,70 € | 112,50 € | 40,00 € |
| à partir du CP | Camp Futés 4 jours | du 10 au 13/07 : 3 nuits | 167,80 € | 142,00 € | 50,00 € |
| à partir de 14 ans | Camp Accueil Jeunes, à Talmont St Hilaire | du 12 au 13/07 : 1 nuit | / | 60,20 € | 30,00 € |

- **pour les séjours longs qui seront organisés au cours de l'été 2018 (hors accueil de loisirs) :**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| à partir du CM1 | Camp Club Junior, | du 16 au 20/07 : 4 nuits | 215,90 € | 182,90 € | 60,00 € |
| à partir de la 6ème | Camp Espace Jeunes, | du 09 au 14/07 : 5 nuits | 264,00 € | 231,00 € | 70,00 € |
| à partir de 14 ans | Camp Accueil Jeunes, | du 16 au 21/07 : 5 nuits | / | 257,20 € | 70,00 € |

- **pour les accueils de loisirs en juillet et août 2018 à Mouchamps :**

| INSCRIPTION A LA JOURNEE (Clôture le 30 avril) | | PLACE DE CONCERT | INSCRIPTION A LA SEMAINE |
|---|---|---|---|
| **Service Enfance** (9h30-16h30) – **HORS SUPPLEMENTS CAR/ENTREE** | | Petit Biscuit - Ofenbach - Henri PFR<br>**Poupet Le 17/07 à 20h00** | **Service Jeunesse** (10 - 18h) |
| JOURNEE | SEMAINES 28, 29, 30, 35 (5 JOURS) | | SEMAINE 30 (5 JOURS) |
| 16,45 € | 82,25 € | 29,00 € | 135,00 € |

** Tarifs pleins (Aides CAF/MSA non déduites 0,55 €/heure)* **Tarifs majorés pour les « hors-commune » : + 25 %**

Les moyens de paiement acceptés : Numéraire, Chèques, Chèques vacances (ANCV), Aides CAF (AVEL), Tickets CESU, Virements (Aides CE), Prélèvement (SEPA).

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs proposés.

## 4°) AFFAIRES SCOLAIRES : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme des rythmes scolaires, l'assemblée a validé sa mise en place à l'Ecole René Guilbaud depuis 2014.
Annie GABORIAU, adjointe, précise que lors de la séance du 6 juin 2016, il a été décidé que les APE se dérouleraient le mardi et le vendredi de 15h à 16h30 avec une participation payante des familles à l'euro symbolique, à savoir 1 € par semaine et par enfant. Elle précise que suite à un décret publié le 28 juin 2017, l'organisation de la réforme des rythmes scolaires peut faire l'objet de dérogations sur proposition conjointe du conseil d'école et de la collectivité. Elle rappelle que lors de la séance du 29 janvier 2018, il a été décidé de maintenir la semaine de 4,5 jours. Le conseil d'école, au cours de sa séance extraordinaire du 25 janvier 2018, a émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4,5 jours avec le souhait d'avoir des horaires lissés répartis comme suit :

| | 9h00 12h00 | | 13h30 15h45 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| lundi | Classe | Cantine – Récréation – Sieste | Classe | 5h15mn |
| mardi | Classe | Cantine – Récréation – Sieste | Classe | 5h15mn |
| mercredi | Classe | | | 3h |
| jeudi | Classe | Cantine – Récréation – Sieste | Classe | 5h15mn |
| vendredi | Classe | Cantine – Récréation – Sieste | Classe | 5h15mn |
| | | | **TOTAL** | **24h00mn** |

Après avoir rappelé le contexte règlementaire, Monsieur le Maire donne des informations sur le contexte juridique et financier notamment le maintien annoncé du fonds de soutien pour les collectivités qui restent à 4,5 jours ainsi que le maintien de la prestation CAF sur les temps APE dans le cadre PeDT. Cependant, un avenant est à prévoir s'il y a une modification des horaires. Il apporte ensuite des précisions financières sur le coût estimé par enfant et la prise en charge de la collectivité et propose à l'assemblée de valider la ré-organisation du temps scolaire selon la préconisation de l'équipe enseignante et de maintenir les APE selon les modalités actuelles.
Patrick MANDIN, adjoint signale la sérénité des débats et des échanges entre l'équipe enseignante et la collectivité dans un climat généralement plus conflictuel au niveau national sur ce sujet.

⇨ Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- D'approuver la ré-organisation du temps scolaire avec des horaires lissés 9h à 15h45 tous les jours et de 9h à 12h le mercredi selon la préconisation de l'équipe enseignante pour la rentrée scolaire 2018-2019
- De maintenir les APE sur les horaires de 15h45 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi mais avec une nouvelle organisation dans les locaux du service Enfance Jeunesse
- De maintenir le reste des modalités d'organisation actuelles pour les APE et les modalités financières, à savoir 1€ par semaine pour les familles
- De maintenir la surveillance de cours du mercredi midi après le déjeuner de 13h à 13h30 à titre gratuit pour les familles
- De prévoir un avenant au PeDT et d'autoriser le maire à signer ledit avenant et poursuivre les démarches

**5°) FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire présente ensuite le détail de l'ensemble des budgets primitifs 2018 qui ont été validé en commission Finances en apportant des précisions tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.
Il indique que l'élaboration de la section de fonctionnement a été réalisée en tenant compte du budget prévisionnel et du compte administratif. Il précise également que les projets d'investissements inscrits en 2018 suivent le Plan Pluri-Annuel d'Investissement qui a été validé en 2014 et qui est révisé et validé par la commission Finances chaque année en fonction de l'avancement des projets.
Il soumet ensuite au vote le Budget Principal avec la section de Fonctionnement, puis la section d'Investissement et enfin les budgets annexes.

- BUDGET PRINCIPAL

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|---|---|
| Recettes | 2 785 338,65 € | 3 848 920,81 € |
| Dépenses | 2 785 338,65 € | 3 848 920,81 € |

- BUDGET LOTISSEMENT BOIS BERTIN

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|---|---|
| Recettes | 217 690,22 € | 0 € |
| Dépenses | 217 690,22 € | 0 € |

- BUDGET LOTISSEMENT BASSES BALLIERES

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|---|---|
| Recettes | 352 000,00 € | 350 000,00 € |
| Dépenses | 352 000,00 € | 350 000,00 € |

⇨ Après une lecture détaillée des budgets équilibrés tant en dépenses qu'en recettes dans chaque section, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2018 tel que présenté.

## 6°) FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente également le détail du budget primitif 2018 de l'assainissement. Il le soumet ensuite au vote en indiquant que le transfert de la compétence à la communauté de communes du Pays des Herbiers est envisagé au 1er janvier 2019.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|---|---|
| Recettes | 186 673,61 € | 258 052,65 € |
| Dépenses | 186 673,61 € | 258 052,65 € |

⇨ Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2018 pour l'assainissement tel que présenté.

## 7°) FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte financier et réglementaire, la prospective présentée par Jean-Michel SCHMITT lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 26 Février 2018 et les projets de la commune en cours et à venir. Il précise également que la commission Finances, qui s'est réunie le 15 mars 2018, propose, à la majorité des membres présents, d'augmenter uniquement le montant de la taxe foncière bâti comme suit :

| | Taux 2017 | Taux proposé 2018 |
|---|---|---|
| **Taxe d'Habitation** | 24,32 % | 24,32 % |
| **Taxe Foncier Bâti** | 15,73 % | **16,52 %** |
| **Taxe Foncier Non Bâti** | 43,54 % | 43,54 % |

⇨ Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à bulletin secret, le conseil municipal, à la MAJORITE de ses membres présents et représentés, valide la proposition selon le vote suivant :

- Nombres de votants : 23
- Pour : 17 voix
- Contre : 4 voix
- Bulletins blancs : 2 voix
- Nombre de suffrages exprimés : 23

## 8°) FINANCES : VALIDATION DES EMPRUNTS – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la consultation pour les emprunts réalisés au cours du 1er trimestre 2018, la commission Finances du 15 mars 2018 a pris connaissance des meilleures propositions et a validé les propositions de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire selon les modalités suivantes :

**Budget Principal pour le projet de réhabilitation de la Maison des Associations – Emprunt de 1 100 000 €**

- Montant : 1 100 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : fixe à 1,21%
- Périodicité : Trimestrielle
- Type de prêt : Amortissement constant
- Déblocage des fonds : au plus tard le 15/12/2018
- Frais de dossier : 1100 €

**Budget Annexe Lotissements des Basses Ballières – Emprunt de 350 000 €**

- Montant : 350 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux : fixe à 0,53%
- Périodicité : Trimestrielle
- Type de prêt : prêt relais avec amortissement in fine (remboursements anticipés possibles)
- Déblocage des fonds : au plus tard le 15/07/2018
- Frais de dossier : 350 €

⇨ Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les emprunts et modalités proposées et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

**9°) URBANISME : ACQUISITIONS FONCIERES LE COLOMBIER ET INDEMNISATION D'EXPROPRIATION SUITE A LA D.U.P**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2016, l'assemblée a émis un accord de principe pour l'aménagement des abords des tombes de Georges Clemenceau sur le site du Colombier. Afin de permettre la réalisation de l'aménagement envisagé, il est indispensable de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. Il précise que la procédure a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 1er décembre 2017 et le juge a rendu l'ordonnance d'expropriation le 18 décembre 2017 permettant la cessibilité des terrains et l'expropriation.
Après avis des domaines, il est donc proposé les acquisitions foncières suivantes :

| **Consorts HAY = 963,60 €** | | | |
|---|---|---|---|
| Cadastre | Superficie | Zonage | Montant |
| **ZO n°37-1A** | 1 549 m2 | A | 619,60 € |
| **ZO n°57** | 90 m2 | A | 36,00 € |
| **ZO n°58** | 300 m2 | A | 120,00 € |
| **ZO n°59** | 470 m2 | A | 188,00 € |
| **TOTAL** | **2 409 m2** | | **963,60 €** |

Afin de délocaliser le siège d'exploitation du **GAEC La Colombe** situé sur les parcelles appartenant aux consorts HAY, il est également proposé une indemnisation s'élevant à un montant total de **240 000 €** comprenant les indemnités d'éviction.

⇨ Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les acquisitions foncières aux consorts HAY et les indemnités au GAEC la Colombe et autorise le maire à signer les documents correspondants et inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

**10°) URBANISME : CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR LE LOTISSEMENT DES BASSES BALLIERES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des opérations de travaux prévues en 2018 de la commune, Vendée Eau a fait parvenir la proposition technique et financière du projet du Lotissement des Basses Ballières à savoir :

| **Budget Annexe Lot des Basses Ballières** | **Montant** | **Libellé** |
|---|---|---|
| 605 – Travaux | **11 560,06 €** | Extension du réseau d'eau potable |
| 605 – Travaux | **2 938,01 €** | Installation d'une borne incendie |

⇨ Après avoir pris connaissance des travaux envisagés, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de Vendée Eau et autorise le maire à signer les conventions correspondantes et inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

**11°) URBANISME : MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le PLU de Mouchamps a été adopté en 2005 et que le transfert de cette compétence à la communauté de communes du Pays des Herbiers est effective depuis le 27 mars 2017. Néanmoins, en l'absence de PLUi, les révisions doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant qui a adopté le PLU.
Lors de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2017, l'assemblée a émis un accord de principe pour le lancement d'une procédure de révision du P.L.U et solliciter la communauté de communes du Pays des Herbiers pour la mise en œuvre de la procédure de révision. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017, l'assemblée a donné son accord de principe pour le lancement de la procédure de révision du P.L.U. de Mouchamps.

Par courrier du mois de janvier 2018, la préfecture a informé la communauté de communes du Pays des Herbiers que cette procédure ne pouvait pas être engagée et que la révision générale d'un P.L.U ne pouvait s'opérer qu'à travers la mise en œuvre du PLU Intercommunal. Néanmoins, il est possible de mobiliser une procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet en se prononçant sur son intérêt général. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le projet de Mémorial présentait un intérêt général pris en considération dans le cadre de sa rédaction. L'abandon du projet justifie alors de la mise en œuvre d'une procédure de mise en compatibilité du PLU afin de maintenir et développer l'attractivité touristique de la commune.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :
- donner son accord de principe et autoriser le maire à poursuivre les démarches correspondantes.
- solliciter la communauté de communes du Pays des Herbiers pour la mise en œuvre de la procédure de mise en compatibilité du P.L.U.

**12°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Dans le cadre des aides accordées par la communauté de communes du pays des Herbiers pour les opérations de travaux, la commune de Mouchamps verse une subvention complémentaire.
Aussi, le Conseil Municipal devra autoriser le Maire à procéder au versement des subventions suivantes :
- 150 € à M. Antoine MASSE pour la réalisation de travaux de toiture, d'enduit à la chaux et de menuiseries sur le bien situé au 41, rue du Colombier – montant de la subvention communautaire : 4000 €
- 150 € à M. Jacques GALLARD pour la réalisation de travaux d'enduit à la chaux et de menuiseries sur le bien situé au 16, rue du Commandant Guilbaud – montant de la subvention communautaire : 2800 €
- 150 € à Mme Annick AMIAUD pour la réalisation de travaux de peinture sur le bien situé au 5, rue du Vaisne – montant de la subvention communautaire : 300 €

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions complémentaires et autorise le maire à procéder aux versements.

**13°) MAISON DES ASSOCIATIONS ET LA COMETE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur l'Avant-Projet Définitif présenté par l'architecte pour la réhabilitation de deux bâtiments à destination des associations. Il indique que ce projet a été inscrit dans le cadre du Contrat Vendée Territoire avec le Département qui a été validé lors de la séance de Conseil Municipal du 6 novembre 2017.

⇨ Après avoir pris connaissance des projets retenus pour la commune dans le cadre du contrat Vendée Territoire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les demandes de subventions correspondantes et autorise le maire à poursuivre les démarches.

**14°) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION**

Information sur plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire, par délégation, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption :
- Section AE 354 d'une contenance totale de 2617m$^2$ appartenant à M. COTTEN et Mme AUDIGE – 9, Chemin du Mitan – Le Plessis

⇨ Le conseil municipal prend connaissance de cette décision dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 18 décembre 2017, pour l'exercice du Droit de Préemption urbain (D.P.U).

**INFORMATIONS DIVERSES**

Agenda :
- Jeudi 29 Mars : Bourse aux documents des OT de Vendée à la Salle des Nymphéas
- Samedi 7 Avril : Concert de l'Arlésienne à la Salle des Nymphéas – Ouverture de la billetterie
- Dimanche 15 Avril : Vide Ta Chambre – Conseil Municipal d'Enfants
- Mercredi 18 Avril : randonnée « Dis Moi la Vendée » - Familles Rurales
- Jeudi 19 Avril : Assemblée Générale des Petites Cités de Caractère à la Salle des Fêtes

- Vendredi 27 Avril : Les Joyeux Petits Souliers à la Salle des Nymphéas – Vendée Ukraine
- Mardi 8 Mai : Cérémonie commémorative avec remise de médaille militaire

- Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 14 Mai à 20h00

**Fin de la séance à : 22h47**

*30/03/2018*